

Paillage des jeunes vignes

Ce sujet a fait l'objet d'une présentation lors des 5^{es} Entretiens Vigne Vin Languedoc-Roussillon le 24 janvier 2014 à Narbonne.

Un article de Frédéric Prigent, Chambre d'agriculture de l'Aude.

L'évolution de la réglementation phytosanitaire limite de plus en plus l'utilisation des herbicides en viticulture. Les restrictions d'utilisation et retraits d'agrément impactent l'ensemble de la filière et particulièrement l'entretien des jeunes vignes.

Il ne reste que peu de spécialités commerciales autorisées de la plantation à la troisième feuille, en désherbage de prélevée. Le développement du classement des zones de captage a mis en évidence la problématique de pollution des eaux, en grande partie due aux molécules herbicides.

L'agriculture biologique est confrontée lors de chaque plantation d'une nouvelle parcelle à son entretien sous le rang. L'utilisation des intercepts sur les jeunes plantations reste difficile à mettre en œuvre.

La recherche de solutions alternatives à l'utilisation des herbicides de synthèse est devenue une priorité pour l'ensemble de la filière viticole. De nombreuses expérimentations sont actuellement en cours, menées par les chambres d'agriculture et par l'IFV.

La Chambre d'agriculture de l'Aude a conduit durant quatre ans une expérimentation sur le paillage des jeunes vignes. Une modalité témoin désherbée chimiquement permet de visualiser un résultat par rapport à une technique connue mais n'est pas mise en place pour comparer deux stratégies différentes (chimique et non chimique).

Granulés de paille compressée

Après une période d'humidification, la paille s'est délitée et a formé une "coque" sur le sol. Le matériau est resté poreux, attirant les lapins. Rapidement étalé, il s'est dégradé laissant lever certaines adventices. Malgré l'épaisseur épandue, l'objectif de durabilité n'est pas atteint. C'est la modalité qui cède en premier. Son espérance de vie est estimée à une ou deux saisons, hors conditions climatiques difficiles.

Feutre Thorenep 1 400 g et 1 800 g/m²

Le matériau a tenu ses engagements et reste présent après la



Feutre après trois ans.



Feutre : dégradation du matériau.

3^e année. Sa dégradation se fait sur les zones de contact avec le sol. Il est lentement digéré par les bords pour finir par le centre de la bande. L'implantation des piquets d'espacement n'a pas augmenté la vitesse de dégradation. La différence entre les deux grammages se constate dans la vitesse de dégradation, avec une meilleure tenue pour le 1 800 g/m². Néanmoins, elle ne permet pas d'envisager une saison supplémentaire pour cette modalité. Les bandes de 0,70 m de large ont pu avoir un léger effet dépréciatif sur la vigueur de la vigne. La bande en 0,50 m de large offre les meilleurs résultats de l'essai.

Plastique



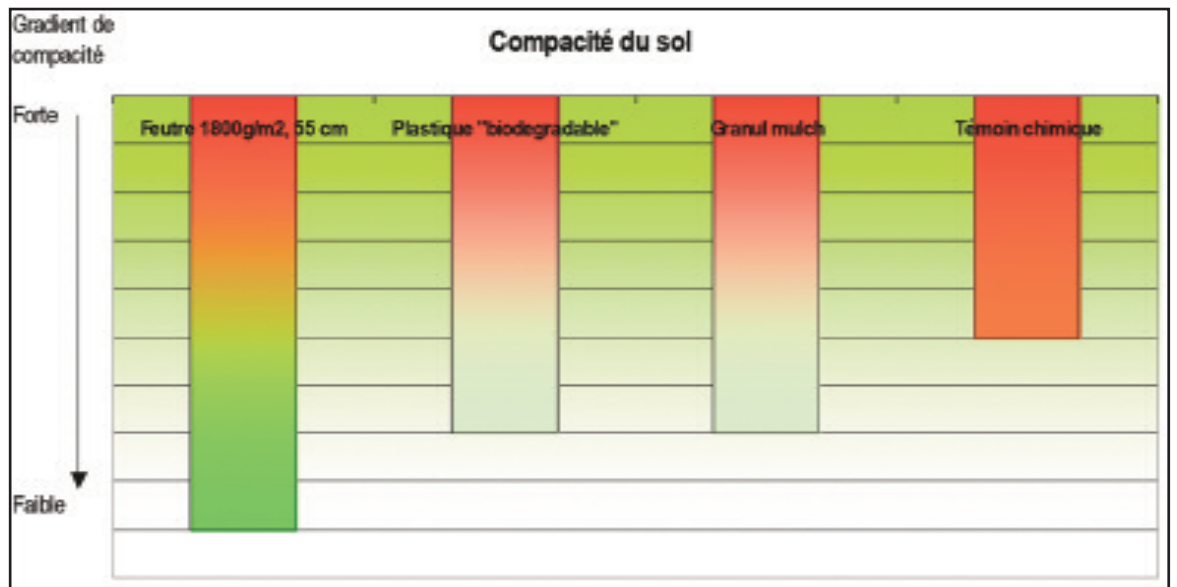
Plastique "biodégradable" après trois ans.



Plastique : dégradation du matériau.

Ce matériau ne confirme qu'en partie son intérêt dans l'utilisation en paillage par sa tenue dans le temps. Il a pour cela été nécessaire d'utiliser un matériau à 80 µm d'épaisseur. A noter qu'au terme "biodégradable", le terme "compostable" est plus adapté. En effet, le matériau n'a pas été enfoui au sol et ne pourra pas l'être après les quatre ans d'utilisation. Sa dégradation est donc très incomplète. Elle se traduit par des morceaux déchirés, de manière aléatoire sur la bande, sans préserver le sol des adventices (liseron). Le plastique est arraché par morceaux, soit lors du travail du sol, soit par le vent et le frottement des sarments au sol (période estivale) ou les bois de taille (période hivernale). L'aspect esthétique est très négatif et des morceaux de plastique sont présents dans la parcelle et son environnement.

Compacité du sol



La mise en place d'un paillage permet de maintenir une certaine fraîcheur du sol en limitant son dessèchement (vent et soleil). La compacité du sol s'en trouve améliorée. Une mesure qualitative a été effectuée afin de comparer les différentes modalités.

Alors que la modalité désherbage chimique engendre un sol tassé, compact et très dur (moindre circulation de l'air), la modalité feutre conserve le sol le plus souple, même à 30 cm de profondeur : meilleure pénétration des racines, meilleure aération du sol, développement d'une vie microbienne plus importante, développement de vers de terre en quantité. La principale difficulté rencontrée est qu'en période estivale une parcelle avec une forte dynamique du sol peut attirer une faune sauvage à la recherche de nourriture. Des sangliers ont créé des dégâts importants sur l'une de nos parcelles, la majeure partie du paillage mis en place ayant été détruite.

L'entretien du sol en post-paillage

Nous avons constaté une très lente recolonisation des adventices sur les modalités paillées. Le manque de lumière pendant quatre ans n'a

pas permis aux graines d'enclencher une levée de dormance. Les adventices vivaces n'ont pas cherché à traverser le feutre ou le plastique. Le temps d'une éventuelle recolonisation est donc au moins égale à un ou deux ans selon les types biologiques. L'exploitant dispose de trois alternatives pour assurer l'entretien du sol sous le rang au terme du paillage.

Maintien d'un objectif zéro herbicide : Le travail du sol avec intercepts est recommandé. La présence des résidus de feutre ne posera aucun problème. Les restes de plastique dit biodégradable ne seront que partiellement enfouis. Leur dégradation pourra pour partie être relancée, mais la fraction non enfouie s'échappera de la parcelle sous l'effet du vent.

Utilisation d'herbicides sous le rang : Application d'une matière active de post-levée des adventices. Qu'elle soit systémique ou de contact, elle peut permettre de gérer l'entretien comme une technique d'ENM (enherbement naturel maîtrisé), sans apport d'herbicide résiduaire. Cette solution chimique peut permettre de faire le complément en 5^e année, avec un produit et une stratégie chimique plus acceptable.

L'application se fera dans ces conditions "en taches" et non en plein.

Autre option : Application d'un herbicide de prélevée des adventices sous l'ensemble du rang. Cette stratégie s'éloigne de l'objectif initial et apparaît décalée par rapport à la démarche des quatre premières années.

L'ensemble de l'expérimentation "0 herbicide" de la Chambre d'agriculture de l'Aude s'inscrit dans la démarche Ecophyto. Le paillage en viticulture correspond aux actions souhaitées dans l'axe 3 de ce plan. Il permet de contrôler ainsi plusieurs types biologiques d'adventices sur jeunes vignes sans recours aux herbicides. L'investissement en temps, en matériel et financier sera amorti sur quatre années. Il n'est pas possible de comparer cette technique au désherbage chimique car elle s'inscrit dans un contexte fondamentalement différent. Certaines zones agricoles sont actuellement sous surveillance accrue, comme la zone Natura 2000 ou les zones de captage prioritaires. Il n'est pas exclu que certaines techniques d'entretien des sols soient plus encadrées. Dans ce cas, le paillage peut être une réponse parmi d'autres à la gestion des adventices.

Évaluation des différents matériaux testés

	Témoin	feutre 1400 g /50 cm	feutre 1400 g /70 cm	feutre 1800g /50cm	feutre 1800g /70cm	plastique	Paille compressée
Mise en place mécanique							
pose à la plantation							
produit naturel							
stabilité au vent							
contrôle des adventices/3ans							
poids des bois de taille							
aspect hydrique							
Phétylène (N testeur)							
Impact compacité sol							
concurrence/vigne							
impact éléments fertilisants							
impact rendement							
Durabilité matériaux							
Aspect esthétique							

Mauvais Moyen Bon Très bon

En partenariat avec

